

QUELLES LAMPES SE RECYCLENT ?

LES LAMPES CONCERNÉES



Faciles à reconnaître, elles portent ce symbole.



LAMPES FLUO-COMPACTES (BASSE CONSOMMATION)

LAMPE À LED

TUBE FLUORESCENT (NÉON)

Économiques, écologiques et recyclables, ces lampes consomment 5 fois moins d'énergie qu'une ampoule traditionnelle et durent 10 fois plus longtemps.

CONTINUEZ DE JETER À LA POUBELLE LES AMPOULES TRADITIONNELLES, ELLES NE SE RECYCLENT PAS !



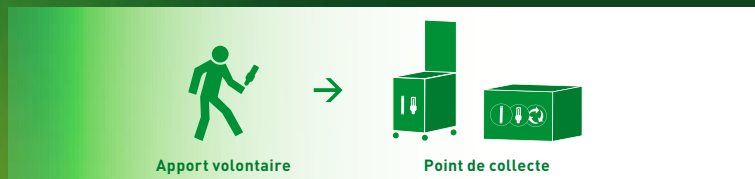
INCANDESCENCE



HALOGÈNE

QUE DEVIENNENT VOS LAMPES USAGÉES ?

1 ÈRE ÉTAPE LA COLLECTE SÉLECTIVE



Vous rapportez vos lampes en magasin ou dans une déchèterie participante (liste sur www.malampe.org).

2 ÈME ÉTAPE ENLÈVEMENT, TRANSPORT, RECYCLAGE



Les lampes collectées sont enlevées et recyclées par Réylum. Ces différentes étapes sont financées par l'Éco-contribution, payée lors de l'achat d'une lampe neuve.

QUI EST RÉCYLUM ?

L'éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour remplir une mission d'intérêt général : organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées et promouvoir la filière.

Adoptez le geste Recyclage

Les lampes ne se jettent plus. Elles se recyclent !



N°Azur 0810 001 777

PRIX APPEL LOCAL



Papier recyclé

isobar eclo - RCS Paris B 482 323 946 - DEPLGP04086002
Ne pas jeter sur la voie publique

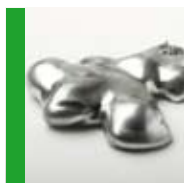


L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES

POURQUOI ADOPTER LE GESTE RECYCLAGE ?

Vous triez naturellement les déchets ménagers, les piles... Adoptez aussi le geste recyclage des lampes usagées !

EN RECYCLANT VOS LAMPES USAGÉES, VOUS FAITES UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT...



Le mercure représente 0,005% du poids des lampes. Sa récupération contribue à la **réduction du risque de pollution**.



Des ressources naturelles préservées : 93% du poids des lampes sont recyclés en vue de la fabrication de produits neufs (tubes fluorescents, papier de verre, canettes...).



La fabrication du verre à partir de matériau recyclé **consomme moins d'énergie** que sa fabrication à partir de sable.

... ET VOUS RESPECTEZ LA LOI !



Les particuliers, comme les professionnels, sont tenus de faire recycler leurs lampes usagées.

QUE FAIRE DE VOS LAMPES USAGÉES ?

RAPPORTEZ-LES EN MAGASIN :



Un espace de collecte dédié vous y attend.

N'hésitez donc pas à déposer librement vos lampes usagées dans les meubles de collecte prévus à cet effet.

2 AUTRES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS :



Déposez-les en déchèterie
Liste des déchèteries participantes sur www.malampe.org



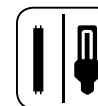
Confiez-les à votre électricien
lors de sa venue et dans la limite du "1 pour 1".

POUR SAVOIR OÙ DÉPOSER VOS LAMPES : WWW.MALAMPE.ORG



Un système de **géolocalisation** vous est proposé pour connaître les points de collecte les plus proches (magasins, déchèteries participantes).

LES CONSIGNES DE TRI



Triez séparément les tubes et les lampes



TUBES NON CASSÉS



LAMPES NON CASSÉES

Déposez-les sans les casser



SANS VERRE



SANS EMBALLAGE



SANS DÉCHET

Déposez-les sans autre déchet